

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SANIMED

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 Sfax- Tunisie

Les actionnaires de la société SANIMED sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra **le mercredi 22 Juin 2022 à partir de 09h** à L'Hôtel Regency Gammarth - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021,
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021,
6. Affectation du résultat,
7. Quitus aux administrateurs,
8. Nomination de deux administrateurs,
9. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021,
10. Questions diverses,
11. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société.

SANIMED

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 Sfax- Tunisie

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Projet de résolution de la société SANIMED à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 Juin 2022.

Projet de la 1^{ière} résolution :

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée.....

Projet de la 2^{ème} résolution :

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général des Co-commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2021 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale approuve également les choix et méthodes comptables adoptés lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites dans ces états qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2021 un résultat net après modifications comptables déficitaire s'élevant à – 194 892 dinars.

Cette résolution est adoptée.....

Projet de la 3^{ème} résolution :

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial .

Cette résolution est adoptée.....

Projet de la 4^{ème} résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit de l'exercice 2021 sur le compte résultat reporté.

Cette résolution est adoptée.....

Projet de la 5^{ième} résolution :

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée.....

Projet de la 6^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale fixe à dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021.

L'Assemblée Générale donne pouvoir au conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2021 fixé ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 7^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Mme Saba Abdennadher et Fathi Ben Moussa administrateurs pour une durée de deux années soit l'exercice 2022 et 2023. Leurs mandats viendront à expirer à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.

Mme Saba Abdennadher et Fathi Ben Moussa présents à l'assemblée déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclarent accepter leurs fonctions d'administrateur

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 8^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée.....